

ORDRE DU JOUR :

1. OPCO Santé : avancée des travaux relatifs à la désignation de l'OPCO Santé
2. Questions diverses.

1. OPCO Santé : avancée des travaux relatifs à la désignation de l'OPCO Santé

Dans une déclaration liminaire, la délégation CGT se félicite de l'ouverture de la négociation portant sur la création d'un OPCO santé et médico-social. La CGT dénonce la perte de temps dans cette négociation qu'elle impute aux employeurs.

Le périmètre sur lequel elle souhaite engager ces négociations porte sur les branches dont les Identifiants de la Convention Collective (IDCC) sont les suivantes : IDCC 0029 Fehap, 0413(+1001) Nexem, 0897 Présance, 0405 Uniss, 0783 CHRS, 2046 Unicancer, 2264 FHP/Synerpa, et pour les « non branchés, 5522 EFS, 5502 CRF ; la question de la branche du thermalisme doit être posée IDCC2104.

FORCE OUVRIERE indique qu'une première séance négociation pour l'accord constitutif a eu lieu dans la cohésion sociale. FO attend de la part des employeurs une convocation rapide pour pouvoir négocier l'accord constitutif de l'OPCO Santé. Au sujet du périmètre, les employeurs devront respecter le paritarisme en convoquant les Branches, c'est-à-dire Syndicats de salariés et Organisations Professionnelles d'Employeurs.

UNIFED indique que la négociation va se dérouler dans les locaux d'UNICANCER et que chaque branche convoquera ses Organisations Syndicales représentatives.

La CGT soulève le problème de l'UNSA qui est dans une branche (pharmacies d'officine), mais dont une des Organisations Patronales (UNSAUSPO) n'est pas en position de négocier car les autres OP du secteur ont décidé de rejoindre l'OPCO « services de proximité ». La CGT refuse que l'UNSA participe aux négociations.

UNIFED enverra aussi la convocation avec le projet d'accord qui ne sera composé que des grands principes.

FORCE OUVRIERE indique que le lieu de réunion n'est pas neutre et que la Direction Générale du Travail (DGT) dispose de salles suffisamment grandes pour nous accueillir.

UNIFED nous indique qu'elle avait prévu cette solution, mais qu'un dysfonctionnement (oubli de la Croix-Rouge Française semble-t-il...) n'a pas permis que cela se fasse.

La CGT prévient qu'elle sera exigeante.

La CFDT pose la question d'une branche étendue ou pas.

L'UNIFED répond que les employeurs signeront branche par branche.

Pour FORCE OUVRIERE le réceptacle du nouvel OPCO Santé doit s'appuyer sur les structures d'UNIFAF tout en préservant ACTALIANS et principalement les salariés des OPCA. Nous devons tout faire pour éviter la casse sociale. Enfin, sur les modes de prise de décision, nous souhaitons qu'il n'y ait pas, comme nous l'avons déjà vécu, de blocage dans cette nouvelle instance, et donc le respect d'une organisation=une voix.

SUD indique ne pas avoir de mandat et indique vouloir négocier un OPCO Santé uniquement dans le champ du non-lucratif.

La CFDT souhaite que les cabinets médicaux et les laboratoires d'analyses, bien qu'ils se dirigent vers l'OPCO Services de proximité, rejoignent l'OPCO Santé. Elle émet également des doutes sur le fait que l'OPCO Cohésion sociale parvienne à atteindre le montant minimum de collecte exigé par la loi pour la constitution d'un OPCO.

La CGT pense que pour négocier les partenaires doivent se reconnaître entre eux et qu'en l'état actuel de la réflexion tous les employeurs ne sont pas légitimes pour négocier.

FORCE OUVRIERE souhaiterait que l'EFS (Etablissement Français du Sang) ait sa place dans la constitution de l'OPCO Santé. Au sujet de la présence de l'UNA (organisation patronale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des services et des soins à domicile), sa position schizophrénique entre la Santé et la cohésion sociale nous laisse dubitatifs. Nous ne sommes pas opposés à leur présence en tant qu'observateurs.

Pour l'instant les employeurs ont encore le débat pour savoir s'ils acceptent ou non des Organisations Professionnelles qui n'auraient pas la capacité de négocier.

La CGT repose la question de la branche professionnelle du thermalisme.

Pour FORCE OUVRIERE la question sera posée après que cette branche de moins de 5000 salariés soit fusionnée. Comme il n'y a pas d'accord entre les Employeurs, qui souhaitent fusionner dans la branche « négoce prestation médico technique », et les Organisations Syndicales qui préfèrent l'Hospitalisation privée, ce sera à la Direction Générale du Travail de trancher. De sa décision dépendra le futur OPCO qui sera soit la Santé, soit les services de proximité.

La CGT demande un calendrier, elle pense que les cartes seront rebattues avant la fin de la période de transition.

L'UNIFED nous rejoint sur le fait qu'UNIFAF doit se retrouver dans sa globalité dans l'OPCO Santé, mais souhaite garder un esprit d'ouverture vers les branches qui souhaiteraient nous rejoindre.

À ce jour, elle a des contacts positifs et confirmés avec la FHP (Fédération des cliniques et Hôpitaux Privés de France) et le SYNERPA Syndicat National des Etablissements et Résidences privés pour Personnes Âgées), des contacts positifs avec PRESANCE (médecine du travail) et avec deux syndicats patronaux en opposition avec les autres Organisations patronales de leur branche respective, l'UNA pour l'aide à domicile et l'USPO pour les pharmacies d'officines.

Les réunions de négociations en vue d'un accord constitutif de l'OPCO Santé ont été arrêtées par les employeurs et nous sont imposées, compte tenu de l'obligation d'aboutir avant le 31 décembre 2018 : les 26 et 30 novembre ainsi que les 10 et 12 décembre 2018.

2. Questions diverses.

CFDT :

- Demande du calendrier des CPB de 2019.
- Révision de l'accord temps partiels

Martine SIGWALD, Présidente de la CPB annonce qu'elle fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2018.

Prochaine CPB, le 14 décembre à 10h

Paris, le 29 novembre 2018

Délégation FO : Eric DENISET, Franck HOULGATTE, Corinne PETTE